



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur
769, route Principale
Très-Saint-Rédempteur (Québec) J0P 1P1
Tél. : (450) 451-5203 Fax : (450) 451-8894

CONTRAT DE LOCATION

PAR LA PRÉSENTE , LA MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR AUTORISE :			
Nom		Prénom	
Adresse			
Ville			Code postal
Téléphone ou cellulaire (résidence)		Téléphone (bureau)	Courriel
Commentaires			

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT			
Type d'activité		Nombre de personnes	
Date de prise des lieux		Date de fin de l'événement	
Permis d'alcool	Date :	Nombre de jour de location :	Nombre d'heures de location :
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
Description du déroulement de l'activité			

Zones ombragées réservées à l'administration

CHOIX DES LOCAUX			
Salle Centre communautaire (capacité : 60 personne) <input type="checkbox"/> 769, route Principale, Très-Saint-Rédempteur, Québec, J0P 1P1 (hôtel de ville)			
Salle Centre Socioculturel (capacité : 141 personnes) <input type="checkbox"/> 808, route Principale, Très-Saint-Rédempteur, Québec, J0P 1P1 (ancienne église)			
Salle d'exposition (capacité : 7 personnes) <input type="checkbox"/> 808, route Principale, Très-Saint-Rédempteur, Québec, J0P 1P1 (jubé ancienne église)			
Montage de la salle Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Effectuer par : Municipalité <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/>	Temps requis :	Service de traiteur Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Service de conciergerie Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Temps requis :	Location système audio Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Location système éclairage Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Location écran Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Location projecteur Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Location cafetière Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Location de nappes Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Poste budgétaire : 01-234-15-000(HV) ou 01-234-15-001 (CSC) <i>Payable au nom de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur</i>	Mode de paiement :	Comptant <input type="checkbox"/>	Chèque <input type="checkbox"/>

DÉCLARATION ET SIGNATURE		
Je déclare que :		
<ul style="list-style-type: none">➤ tous les renseignements contenus dans la présente demande sont exacts➤ le locataire s'engage à rectifier auprès de l'autorité compétente tout renseignement contenu aux présentes dès qu'il surviendra un changement➤ le locataire déclare avoir pris connaissance des conditions de location énumérées au verso du présent contrat et s'engage à les respecter		
_____ (Signature du locataire)	_____ (Nom en lettres détachées)	_____ (jour - mois - année)

Veuillez prendre note que toute fausse déclaration pourrait entraîner des procédures légales.

CONDITIONS DE LOCATION

1. Le locataire déclare avoir visité les lieux et s'engage à prendre la salle et le mobilier dans leur état actuel. Le coût de location comprend l'usage de la salle, de la cuisine (pour réchauffer les aliments seulement), du vestiaire, des toilettes et de l'ameublement intégré en permanence dans la salle. Ce coût est déterminé par une résolution du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.
2. Le locataire s'engage à garder les lieux propres et en bon état sans y faire de modification ou d'aménagement. (pour la décoration utilisez les crochets en place ou de la gommette bleue)
3. Le locataire s'engage à se conformer à tous les règlements concernant le feu, la police, l'hygiène et généralement à toutes les lois en force.
4. Le locataire se porte responsable de tous bris, vols, dommages ou accidents pouvant survenir lors de l'utilisation de la salle.
5. Le locataire devra prévenir immédiatement le responsable de la salle chaque fois que des dommages se produiront dans la salle.
6. Advenant le cas où des dommages seraient faits dans la salle lors de la location, le locataire s'engage à défrayer à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur les frais encourus par ces dommages.
7. Le locataire ne pourra en aucun temps sous-louer ou céder son bail à une autre personne. De plus, *la location de la salle pour un usage commercial est prohibée.*
8. En cas de plaintes ou de désordre, la municipalité, par l'intermédiaire du responsable de la salle, pourra unilatéralement mettre fin au contrat et le locataire ne pourra, en aucun temps, réclamer une indemnité.
9. Le locataire qui désire *consommer, vendre ou servir gratuitement des boissons alcooliques* lors de l'utilisation de la salle **devra avoir en sa possession un permis de boisson émis par la Régie des Alcools du Québec.**
10. Le locataire ou le service de traiteur ne pourront en aucun temps faire l'entrée de bonbonnes de gaz à l'intérieur de la salle.
11. Le locataire ne pourra en aucun temps installer des matières hautement inflammables et/ou toute autre décoration ou aménagement sans en avertir au préalable la municipalité.
12. Le locataire est responsable du stationnement de ses invités.
13. La municipalité de Très-Saint-Rédempteur se réserve le droit d'annuler en tout temps toute réservation pour des raisons majeures.
14. La Municipalité de Très-Saint-Rédempteur n'est aucunement responsable des vols et bris d'équipements utilisés par le locataire.